

N/REF : 31/12/2024 9H39 C:000053 I:00114
V/REF : AC/C08708
V/Email reçu le Mardi 31/12/2024 a 9H39

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. CPH
IMMEUBLE : COPENHAGUE - CPH
1/2/3 SQUARE DE COPENHAGUE
35000 RENNES

Rennes, le 20 Janvier 2025

Référence Marché: 020009-PBS-001-Lot 7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLEE 1 COPENHAGUE - MME GIBIER 06 73 32 70 84
LOGEMENT N° 007086, PORTE N°7086, 6° ÉTAGE, TYPE 5
MOTIF : REMISE EN ÉTANCHÉITÉ DE LA SALLE DE BAIN
Donneur d'ordre : M. C GREGOIRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 13/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
PRISE DE RÉFÉRENCE ET ESTIMATION TEMPS DE TRAVAUX
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 14/01/25 a 15H57 M. C GREGOIRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MOE001-H(s)	Plombier hors BPU le 13/01	1	54,72		54,72
TOTAL H.T.						54,72
T.V.A. a 10,00%						5,47
TOTAL T.T.C.En EURO						60,19

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.